



Ville de Niort
CS 58755
79027 NIORT CEDEX
Direction des Ressources Humaines

COORDONNATEUR(TRICE) DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (H/F) SECTEUR SUD ET EST

DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA CITE SERVICE DES SPORTS

Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

PRESENTATION

La Direction de l'Animation est chargée de participer à la conception et à la formalisation de la politique municipale en matière d'animation locale. En cela, elle coordonne l'activité des services qui la composent, impulse ou encourage les initiatives.

Le service des Sports assure la mise en oeuvre de la politique sportive municipale sur un territoire de plus de 59 000 habitants, composé de 125 clubs et 15 000 licenciés.

Celle-ci vise notamment à :

- favoriser le développement de la pratique du Sport pour tous publics par le déploiement de dispositifs d'initiation et de découverte,
- accompagner et soutenir les pratiquants associatifs et scolaires dans leur pratique quotidienne et leur projet de développement,
- proposer, concevoir et/ou soutenir les projets d'animation et manifestations sportives organisés sur le territoire,
- mettre à disposition des équipements sportifs diversifiés sur l'ensemble du territoire niortais.

A ce titre et sous l'autorité directe du Responsable du service, vous assurerez les missions suivantes :

MISSIONS

1/ ASSURER LE MANAGEMENT DES AGENTS AFFECTÉS AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS SUR LE SECTEUR :

- Assurer la responsabilité hiérarchique des agents affectés à ce secteur ;
- Gérer le planning de travail de l'ensemble du personnel du secteur, suivre le dispositif d'évaluation, rechercher l'amélioration des conditions de travail des agents ;
- Planifier, déléguer les tâches de travail dévolues aux agents et en assurer le contrôle ;
- Favoriser le dialogue, la concertation, le respect des règles liées à la Gestion des Ressources Humaines ;
- Traiter les demandes des agents de manière équitable ;
- Favoriser la transmission d'information et la communication interne.

2/ ASSURER LE SUIVI ET LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS :

- Optimiser l'utilisation des équipements ;
- Gérer le planning de travail de l'ensemble du personnel du secteur, suivre le dispositif d'évaluation, rechercher l'amélioration des conditions de travail des agents ;
- Gérer le budget afférent au secteur ;
- Suivre les commandes de matériel adapté selon les procédures des marchés publics ;
- Mettre en oeuvre des contrôles de sécurité du matériel sportif ;
- Assurer le suivi des registres de sécurité, du registre de contrôle journalier et du protocole d'hygiène notamment dans le cadre de la prévention des légionelles ;
- Être le référent des établissements recevant du public (E.R.P) ;
- Contrôler la gestion des équipements en veillant aux économies d'énergie et sensibiliser les utilisateurs à cet aspect.

3/ GÉRER L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS SPORTIVES SE DÉROULANT SUR LE SECTEUR :

- Instruire, analyser et accompagner les demandes d'organisation de manifestations sportives, en lien avec les services et institutions partenaires ;
- Veiller au bon déroulement des rencontres et manifestations sportives en étant vigilant sur les demandes de clubs de haut niveau.

4/ ÊTRE FORCE DE PROPOSITIONS SUR L'ÉVOLUTION DE L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS :

- Construire des outils de pilotage de la politique sportive et des équipements ;
- Utiliser les outils de diagnostic de fréquentation ;
- Faire des propositions sur les priorités dans les actions à mettre en oeuvre permettant une amélioration des services rendus.

MISSIONS (SUITE)

5/ ÊTRE UN APPUI TRANSVERSAL AUX MISSIONS COMMUNES DU SERVICE :

- Être l'interface d'information au sein du Service sur le déroulement des interventions techniques et logistiques ;
- Mettre en oeuvre les décisions et participer aux grands projets du service.

CONTRAINTES LIÉES AU POSTE :

Disponibilité lors des grandes manifestations sportives.

Permanences ou astreintes ponctuelles le soir, les samedis, dimanches et jours fériés.

Profil de poste et périmètre géographique susceptibles d'évoluer à l'issue du projet de réorganisation du service des sports engagé en 2021.

Nouvelle Bonification Indiciaire de 15 points au titre des missions d'encadrement de plus de 5 agents techniques

JURY ORGANISE SEMAINE 27.

PROFIL

- Expérience dans l'encadrement et l'animation d'équipe ;
- Connaissances approfondies de la réglementation applicable aux équipements sportifs ;
- Connaissances de l'organisation du sport en France appréciées ;
- Connaissance du fonctionnement et enjeux propres aux acteurs sportifs (clubs sportifs amateurs et professionnels, institutions, etc.)
- Bonne connaissance des marchés publics ;
- Maîtrise des outils bureautiques ;
- Connaissances des logiciels métiers appréciées (Sedit Marianne Finances, Planitech, Astre) ;
- Sens de l'adaptation rapide aux situations imprévues ;
- Capacité à travailler en transversalité ;
- Capacités d'analyse, de réflexion et de synthèse ;
- Goût pour l'écoute active et ouverture d'esprit ;
- Compétences rédactionnelles ;
- Attestation de Formation de Premiers Secours appréciée ;
- Permis B.

REMUNERATION

Conditions statutaires - Régime indemnitaire - Prime de vacances - Prestations sociales.

RENSEIGNEMENTS

Auprès de Monsieur Pierre ROY, responsable du service des Sports (Tél. 05-49-78-77-92).

Merci d'adresser votre candidature (CV, lettre de motivation, 2 dernières évaluations professionnelles et copie du diplôme et/ou attestation de réussite au concours et/ou arrêté de la dernière situation administrative) avant le **28/06/2021** sous la référence : **21E/B08** à l'attention de M. Le Maire - Direction des Ressources Humaines

Pour les candidats reconnus comme travailleurs en situation de handicap, une copie de l'attestation RQTH.

Par mail : drh-recrutement@mairie-niort.fr

Par voie postale : M. Le Maire

Direction des Ressources Humaines

Place Martin Bastard

CS 58755

79027 Niort Cedex